



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 40338

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'étude réalisée à la demande du LEEM concernant les enjeux du médicament pour l'économie française. Au terme de cette étude, il apparaît que le médicament constitue l'un des éléments moteurs de la croissance nationale et que le modèle de l'innovation se transforme conduisant la France à relever le défi dans la redistribution internationale des pôles d'innovation et du maintien des centres de production sur notre territoire. En outre, il convient de renforcer l'attractivité de la France en soutenant la recherche, en renforçant les synergies hôpital-industrie. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son point de vue sur l'ensemble de ces conclusions.

Texte de la réponse

Deux rapports, l'un rédigé par M. Jean Marmot, président de chambre honoraire à la Cour des comptes et membre du Conseil supérieur de la magistrature, et l'autre par M. Antoine Masson, ingénieur en chef des mines au Conseil général des mines, confirment la nécessité d'accroître l'attractivité de la France pour les industries de bien de santé, objectif que se fixent les pouvoirs publics. En effet, les dépenses de recherche et développement des entreprises pharmaceutiques entre 1995 et 2001 ont crû de 80 % au niveau mondial et seulement de 20 % en France. Or, l'enjeu est stratégique étant donné l'importance de la recherche en matière d'industrie pharmaceutique (14 % du CA des dix premières entreprises mondiales sont investis dans la recherche et le développement). Dans ce contexte, il importe que la France progresse, puisque, concernant l'industrie pharmaceutique, le ratio recherche et développement/production n'y est que de 13 %, contre 34 % pour le Royaume-Uni ou 43 % pour la Suède. Ce chiffre résulte notamment de l'intérêt insuffisant manifesté pour la France en matière de recherche pharmaceutique par les entreprises étrangères, qui réalisent en France 63 % des ventes mais seulement 31 % de la recherche et du développement. Le ministre de la santé et de la protection sociale partage donc pleinement la préoccupation de l'honorable parlementaire. Le Premier ministre a demandé au ministère de l'industrie de travailler, en liaison avec les entreprises pharmaceutiques et les professionnels de santé et en concertation avec les autres départements ministériels concernés, à l'identification des éléments clés de l'attractivité française pour les industries de santé et à la préparation de mesures concrètes pour l'améliorer.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40338

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3968

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8516